



ATTENTION ! Les encaissements se feront à compter du Mercredi 13 décembre 2017 (selon le calendrier ci-dessous)

FICHE INTENDANCE : RENTREE 2018

Inscription, Réinscription Demi-Pension / Internat
2ndes, 1ères et Terminales

A prendre connaissance, à CONSERVER par les familles et vous servira de Reçu.

Aucune facture ne sera transmise aux familles (Tableau des tarifs ci-après)

Modalités d'inscription ou de réinscription :

- 1/ Prendre connaissance du calendrier d'inscription pour la demi-pension ou l'internat, des tarifs et du fonctionnement du restaurant scolaire ci-après.
- 2/ Compléter la Fiche Intendance "PAGE 2/2", et la déposer au bureau A218 accompagnée des pièces obligatoires : **1 RIB, le règlement + 1 photo d'identité, la carte de cantine 2017 (ou 1000F pour rachat nouvelle carte)**

L'inscription est effective dès lors que le paiement sera effectué dans sa totalité - Tout trimestre commencé sera dû -

CALENDRIER DES ENCAISSEMENTS DE RENTREE :

Classes de Secondes	Le Mercredi 13 décembre 2017	de 08h00 à 15h30
Classes de Premières	Le Jeudi 14 décembre 2017	
Classes Terminales	Le Vendredi 15 décembre 2017	de 08h00 à 11h30

TARIFS (Le tarif représente un forfait annuel indépendant du nombre de repas pris).

Elèves	1er Trimestre (*) (calendrier ci-dessus)	2è Trimestre (*) du 21/05/2018 au 07/09/2018 à régler avant le 04/05	3e Trimestre (*) du 10/09/2018 au 14/12/2018 à régler avant le 24/08	TOTAL ANNUEL
	NON BOURSIERS			
Demi-Pension	18 600 F	18 600 F	9 300 F	46 500 F
Internat + Blanchissage	51 230 F	48 280 F	24 140 F	123 650 F
BOURSIERS	Province Sud	Province Nord *	Province Iles *	* Sous réserve des modifications des Provinces
Demi-Pension	0 F	8 454 F	0 F	
Internat + Blanchissage	2 950 F	14 875 F	22 670 F	

(*) Depuis la rentrée 2016, le Gouvernement de la NC fixe les tarifs de restauration et d'hébergement de l'ensemble des établissements scolaires du territoire. Les montants sont donc susceptibles d'être modifiés.

MODALITES DES PAIEMENTS :

Pour les NON BOURSIERS :

- **CHEQUE** libellé à l'ordre de l'agent comptable du LGN ET le nom et prénom de l'élève doivent être inscrits au dos du chèque. Aucun reçu ne sera délivré, veuillez vous présenter avec la fiche "Intendance 1/2" pour validation.

- **ESPECES**, merci de prévoir la somme juste, un reçu vous sera délivré.

- **VIREMENT BANCAIRE** (pour le 2e et le 3e Trimestre) sur le compte Trésor Public n° 10071 98501 00001000083 08 au nom de l'agent comptable du LGN (mettre le nom et prénom de l'élève dans les références + le trimestre concerné).

Pour les élèves BOURSIERS et AIDE CAFAT : Fournir l'attestation 2018 et le complément selon l'organisme, ou déposer un règlement en cas de non réception de l'attestation 2018. Le règlement sera remboursé par virement dès réception du document.

1/ Régime de l'élève : Les parents choisissent le régime de restauration scolaire (externe, demi-pensionnaire, interne) pour toute l'année scolaire. Aucun changement ne peut intervenir, sauf cas exceptionnel pour absences à partir de 15 jours consécutifs (maladie, hospitalisation, départ du territoire ... sur pièces justificatives). Dans ce cas, des remises d'ordre peuvent être établies sous réserve de l'accord du chef d'établissement.

2/ Accès au Restaurant Scolaire :

Le restaurant est ouvert de 11h00 à 13h00 du Lundi au Vendredi, et de 18h00 à 18h30 du Dimanche au Jeudi pour les internes.

L'élève doit obligatoirement être muni de sa carte. **La carte est valable durant toute la scolarité de l'élève au lycée.**

En cas de perte ou de détérioration de la carte, l'élève doit la renouveler auprès du service intendance (1 000 F) + 1 Photo.

3/ Aide Sociale :

Le lycée dispose d'un fond social pour aider les familles en difficulté financière. Vous pouvez prendre contact avec l'assistante sociale au 41 01 06 pour convenir d'un rendez-vous et constituer une demande d'aide financière.